

## Devenir « Lycée écoresponsable<sup>1</sup>, Etablissement en démarche de développement durable<sup>2</sup> » : une nouvelle démarche de développement durable dans les établissements

### I. Une démarche globale dans un partenariat affirmé

Depuis la création du dispositif des lycées écoresponsables en 2006, l'Etat et la Région se sont associés pour construire une approche cohérente dans la mise en place d'une démarche de développement durable dans les lycées et CFA de la Région. Ce partenariat s'est renforcé au fil des années du fait de l'importance croissante de l'éducation au développement durable dans le système éducatif. Différents textes nationaux dont certains sont issus de la réflexion des différents acteurs de la société lors des Grenelles de l'environnement fixent un cadre, il s'agit de la circulaire de novembre 2011, de la note de service de juillet 2013 sur la labellisation et surtout, de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le Plan « Enseigner à Produire Autrement » du Ministère de l'Agriculture (décembre 2013) et la dernière circulaire *Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018* du 4 février 2015, explicitent les modalités de mise en œuvre. Par ailleurs, la mise en place des contrats d'objectifs tripartites imposée par la loi du 8 juillet 2013 fournit un outil de travail collectif entre les établissements, les autorités académiques et la Région.

Les autorités académiques et la Région souhaitent accompagner les établissements dans la mise en place de cette démarche globale de développement durable<sup>3</sup> en favorisant l'ancrage des projets éducatifs dans les enseignements. Les questions de l'alimentation, de la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau, de la biodiversité dans les établissements et le territoire dans

<sup>1</sup> Appellation RRA

<sup>2</sup> Appellation des circulaires de 2011 et 2015 de l'Education nationale

<sup>3</sup> Le cadre de référence du Développement Durable vise cinq finalités :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation ;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée.

lequel ils se situent, sont étroitement liées à des problématiques locales, régionales, nationales et mondiales. Leur approche passe par le croisement d'apports théoriques et scientifiques et de confrontation aux réalités. Ces questions renvoient à la construction d'une citoyenneté plus consciente de l'ampleur des enjeux actuels et futurs. Elles participent à la construction d'une culture nourrie, d'un esprit critique affuté, d'une prise de conscience de l'incertitude du futur, de l'importance d'un engagement personnel dans la construction de son avenir et de celui de l'humanité, autant d'éléments qui sont les attributs de la citoyenneté du XXIème siècle.

## II. Un dispositif qui évolue

L'éducation au développement durable se prête parfaitement à un travail partenarial du fait de sa transversalité et de ses approches multiples.

Les trois objectifs de l'évolution de la démarche globale sont :

- la **pérennisation** : aider l'établissement à passer d'actions ponctuelles à une démarche globale et structurée ;
- **l'évaluation** : doter l'établissement d'outils de pilotage pour analyser sa démarche ;
- la **communication** : permettre à l'établissement de rendre sa démarche plus visible en internet et dans son territoire

Dans le cadre de cette démarche globale, les objectifs sont :

- pour l'élève : de développer ses compétences et ses savoirs pour devenir un citoyen informé, lucide et conscient des enjeux, responsable et capable de faire des choix individuels et collectifs, capable d'agir et de s'engager.
- pour l'établissement : d'être un lieu d'expérimentation pédagogique et éducatif et d'améliorer ses résultats dans les domaines environnementaux, économiques et sociétaux.

Cette démarche a également pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs de l'établissement autour de problématiques liées aux enjeux du développement durable : démarche de projet ou construction de parcours associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les partenaires extérieurs et internationaux. Elle doit permettre innovations et expérimentations pédagogiques, de s'appuyer sur le développement du numérique, et l'ouverture culturelle.

Elle s'inscrit totalement dans la démarche des contrats d'objectifs tripartites.

Pour cela, il apparaît nécessaire de formaliser les différentes étapes : réaliser un diagnostic, définir des objectifs, définir une stratégie d'établissement adaptée aux objectifs, un « plan d'actions » cohérent ainsi qu'une évaluation avec des critères et des indicateurs définis en amont. Un bilan intermédiaire est élaboré à une échéance définie en amont en lien avec le contrat d'objectifs.

### **III. Une nouvelle méthodologie de labellisation**

La concertation entre les autorités académiques et la Région conduit à :

- supprimer l'appel à projet « lycée écoresponsable » ;
- mettre en œuvre de nouvelles modalités de reconnaissance des démarches globales d'éducation au développement durable qui s'appliqueront tout autant aux anciens établissements écoresponsables, qu'à ceux qui souhaitent le devenir ;
- attribuer un label « Etablissement en démarche de développement durable » qui contient trois niveaux en fonction de l'engagement de l'établissement.

Les différentes étapes de la labellisation sont les suivantes :

#### **1. Une phase d'auto-évaluation**

- A partir d'une grille unique intégrant : des items éducatifs et de pilotage proposés par les autorités académiques, des items de gestion durable de l'établissement proposés par la Région.
- L'établissement se positionne à l'aide de cette grille sur un des niveaux de démarche proposés ;
- L'établissement envoie son positionnement à la Région et aux autorités académiques, accompagné des axes de sa démarche.

#### **2. Une phase d'examen des candidatures**

La demande de labellisation est examinée conjointement par les autorités académiques et la Région. La labellisation s'appuie sur la grille et le projet (cf. paragraphe ci dessus). Elle comporte trois niveaux :

- Niveau 1 : Engagé
- Niveau 2 : Maîtrisé
- Niveau 3 : Expert

L'attribution du niveau « Expert » se fera suite à visite complémentaire dans l'établissement.

#### **3. Labellisation et accompagnement**

La labellisation sera accompagnée par la Région Rhône-Alpes et les autorités académiques : séminaires, soutien aux projets, formation, site internet....

Le label est accordé pour la durée du contrat. A la fin de celui-ci, un nouveau diagnostic de l'établissement conduira à un réexamen du label et du niveau de labellisation.

Lyon, le 12 NOV. 2015